

Prévention, préparation, que faire ?



Niveau de préparation 1 : surveillance de l'approvisionnement

Lorsque le marché de l'électricité est fonctionnel, l'Association des entreprises électriques suisses (AES) procède à la surveillance de l'état d'approvisionnement, alors que l'organisation OSTRAL optimise et actualise les processus, instruit les gestionnaires du réseau de distribution d'énergie (GRD) et sensibilise les gros consommateurs. Il est à noter que la Suisse n'a encore jamais dépassé ce premier niveau, mais que la situation pourrait rapidement changer.

Niveau de préparation 2 : appel aux économies

Dès qu'une crise se dessine, l'AEP met en alerte OSTRAL. La Confédération appelle alors la population et les entreprises à réduire volontairement leur consommation d'électricité par le biais de **messages ciblés**.

Prévention, préparation, que faire ?



Niveau de préparation 3 : activation des OGE (ordonnances sur la gestion de l'électricité)

Si les mesures précédentes ne suffisent pas à équilibrer la production et la consommation, la Confédération peut mettre en vigueur des parties de la Loi sur l'approvisionnement en électricité, via des ordonnances sur la gestion de l'électricité (OGE). Ces dernières règlent les interdictions de certains appareils, le pilotage centralisé des centrales électriques, ainsi que les restrictions sur les exportations et le transit de l'énergie.

ordonnances sur la gestion de l'électricité (OGE).

Niveau de préparation 4 : mise en œuvre des OGE

Nous sommes en situation de crise. À ce dernier niveau, le Conseil fédéral déclenche la mise en vigueur des OGE, avec pour conséquence une organisation OSTRAL qui procède à la gestion de l'offre et de la demande. L'interdiction d'utiliser certains appareils entre en vigueur, tout comme le contingentement de l'électricité et, en dernier recours, des délestages.

Prévention, préparation, que faire ?



Concrètement, quelles sont les mesures envisagées au niveau 4 ?

– **Interdictions** et restrictions d'utilisation d'appareils gourmands en énergie et non nécessaires. Il peut s'agir notamment de saunas, piscines, installations de climatisation, escalators et ascenseurs, téléskis et canons à neige ou encore éclairages des vitrines et enseignes lumineuses. « Bien que cette mesure ne permette d'économiser qu'un faible pourcentage d'électricité, **explique l'OFAE**, elle a une importance capitale sur le plan psychologique pour préparer la population à la discipline requise. Ainsi, tout un chacun comprend que le pays affronte une situation exceptionnelle. »

– les mesures de **contingement** sont des mesures d'économies dites douces qui visent à « **inciter les gros clients à réduire leur consommation d'électricité** jusqu'à ce que l'équilibre entre l'offre et la demande soit rétabli. Pendant une certaine période, les clients ne disposeront que d'une quantité réduite de courant par rapport à la normale. Ils doivent eux-mêmes prendre des mesures pour réduire leur consommation. » Les acteurs dont la consommation annuelle dépasse 100 000 kWh doivent alors économiser au maximum l'énergie afin d'éviter, dans la mesure du possible, des délestages.

– des **délestages** périodiques (soit des coupures d'électricité) allant jusqu'à plusieurs heures pour certains secteurs. La mesure prise en dernier ressort vise à éviter un effondrement des réseaux. Même si elle est efficace pour gérer la demande, elle a des conséquences considérables pour l'économie et la population. La devise d'OSTRAL : « Économiser suffisamment ensemble, solidairement, afin d'éviter à tout prix les délestages. »

Prévention, préparation, que faire ?



Particuliers et entreprises : comment se préparer à une pénurie ?

Pour la population :

Pour réagir rapidement et correctement aux perturbations, il s'agit d'être bien préparé. Par des mesures simples et un comportement adéquat, chacune et chacun peut amoindrir les répercussions d'une pénurie d'électricité. L'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE) donne de nombreuses informations sur la manière de se préparer et le comportement à adopter durant une coupure de courant. Toutes les informations sont disponibles via [ce lien](#).

Nous vous conseillons également le site www.alert.swiss qui vous informera sur les moyens de se préparer aux situations d'urgence et le comportement à adopter.

Prévention, préparation, que faire ?



Préparatifs à faire et comportement à adopter

Malgré les préparatifs des entreprises du secteur de l'électricité et les mesures étatiques, la prévention des crises relève de la responsabilité individuelle, dans l'intérêt de chacun. Les pénuries d'électricité peuvent entraîner des coupures de courant, soit inopinées, soit planifiées dans le cadre des délestages électriques, qui figurent parmi les mesures de gestion réglementée.

L'expérience montre qu'on réagit plus vite et mieux aux perturbations en étant bien préparé. Par des mesures simples et un comportement adéquat, chacune et chacun peuvent amoindrir les répercussions d'une pénurie d'électricité. Vous trouverez ci-après des conseils sur les dispositions à prendre et la conduite à adopter en cas d'interruption de l'alimentation électrique. N'oubliez pas le caractère exceptionnel de la situation : votre priorité est de limiter les dégâts d'un tel événement. Vous devez en première ligne éviter que la vie de personnes soit mise en danger. Vous devez donc bien fixer les priorités.

Ces réflexions ne vous seront pas seulement utiles en cas de pénurie électrique, mais aussi, plus généralement, pour les pannes locales ou généralisées d'électricité

Prévention, préparation, que faire ?



▼ Comment se préparer ?

Réfléchissez à la façon


- de préparer des repas chauds sans électricité,
- d'avoir un éclairage suffisant,
- d'accéder aux informations importantes,
- d'avoir au moins une pièce chauffée sans électricité dans votre logement,
- d'assurer le bon fonctionnement d'installations, d'appareils et de systèmes importants même en cas d'interruption de l'alimentation électrique (p. ex. appareils médicaux tels que machines de dialyse, systèmes d'alarme, pompes).

Les objets suivants peuvent vous être utiles :

- réchaud non électrique, p. ex.
 - camping gaz avec cartouches de recharge
 - réchaud à fondue avec gaz/alcool à brûler
 - grill ou cuisinière à gaz, à bois ou à charbon de bois
- nombre suffisant de bougies avec allumettes ou briquet, ou lanterne au gaz avec cartouches de recharge
- autoradio ou radio à piles
- lampe de poche
- suffisamment de piles pour lampe de poche, radio, etc.
- suffisamment de combustibles pour les appareils de cuisson (alcool à brûler/gaz/bois/charbon de bois)

Prévention, préparation, que faire ?



Il est par ailleurs recommandé d'avoir toujours des provisions domestiques chez soi (liste complète à consulter [ici](#) ) , comprenant notamment :

- au moins 9 litres d'eau par personne
- des aliments de longue conservation pour une semaine au moins
- une armoire à pharmacie bien remplie, comprenant notamment les médicaments personnels pour une semaine au moins
- un peu d'argent liquide en petites coupures

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter notre brochure « Des provisions... providentielles »

Prévention, préparation, que faire ?



✓ Durant une coupure de courant...

- Restez calme et veillez à un éclairage suffisant
- Écoutez la radio, la 1ère ou votre émetteur local ; si le réseau de téléphonie mobile fonctionne, servez-vous d'appareils disposant d'une batterie (p. ex. smartphone) pour consulter le site internet de votre fournisseur de courant et voir si vous devez attendre des informations spécifiques
- Appuyez sur le bouton d'arrêt ou débranchez les appareils qui se remettent automatiquement en marche dès que l'alimentation est rétablie (fer à repasser, outillage électrique, etc.)
- Évitez d'ouvrir votre réfrigérateur ou votre congélateur ; au bout de 6 h, videz le premier (aliments à consommer rapidement) et au bout de 24 h, le second
- Vérifiez que personne n'a été coincé dans un ascenseur, organisez de l'aide en cas de besoin
- Suivez les instructions de la police, des pompiers et de la protection civile

Prévention, préparation, que faire ?



✓ Si la coupure de courant perdure...

- Si vous avez encore l'eau courante, faites des réserves d'eau potable (dans des seaux, bidons, etc.)
- Informez les personnes âgées de la coupure de courant
- Prenez contact avec vos voisins, n'abandonnez jamais les personnes seules, regroupez-vous et entraidez-vous
- Si vous avez besoin d'aide, rendez-vous au point de rencontre d'urgence le plus proche
- Écoutez la radio (la 1ère ou votre émetteur local)